

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 4 août 2014**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce quatrième jour du mois d'août deux mille quatorze, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller  
Madame Isabelle Vézina, Conseillère  
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absente (s) : Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère  
Madame Marie-Noëlle Mercier, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – PRIÈRE**

Mme Mélissa Girard, Mairesse, fait la prière d'usage.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

La Mairesse constate la présence de 4 Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2014;
5. Nomination d'un maire suppléant;
6. Assurance collective;
7. Tournoi de golf de la Chambre de commerce le 22 août 2014;
8. Remboursement de la petite caisse;
9. Renouvellement de la carte de membre CIHO FM 2014-2015;
10. Adjudication du contrat de déneigement 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;
11. Débroussaillage dans les rues municipales et chemins agricoles;
12. Demande de Mme Nadia Duchesne;
13. Demande de la FADOQ «Les cœurs d'or de Notre-Dame-des-Monts » pour le renouvellement du bail pour une durée de 5ans ainsi que l'autorisation d'exécuter des travaux;

14. Dépôt de la lettre de M. Pierre Bergeron;
15. Varia;
  - A) Responsable de l'approche territoriale;
16. Comptes à ratifier de juillet 2014;
17. Comptes à payer de juillet 2014;
18. Salaires du mois de juillet 2014;
19. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
20. Période de questions allouée aux contribuables;
21. Levée de l'assemblée.

#### RÉSOLUTION 2014-08-2563

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

#### **4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2014**

##### RÉSOLUTION 2014-08-2564

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 7 juillet 2014 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

#### **5 – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

##### RÉSOLUTION 2014-08-2565

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE nommer la conseillère Donatha Lajoie à titre de mairesse suppléante pour une période de huit (8) mois et ce, débutant le 4 août 2014.

#### **6 – ASSURANCE COLLECTIVE**

##### RÉSOLUTION 2014-08-2566

CONSIDÉRANT QUE l'assurance collective constitue un élément important de la rémunération globale accordée aux employés;

CONSIDÉRANT QUE notre régime doit répondre adéquatement à nos besoins et à la capacité de payer des adhérents tout en cherchant à minimiser les avantages imposables;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts accorde le contrat d'assurance collective à Desjardins Assurances, dans le cadre du régime association parrainé par l'ADMQ et la FQM;

Que la municipalité accorde à Guy Dubé du cabinet Chapdelaine & associés inc. le mandat d'agir à titre de conseiller en assurance collective et que ce cabinet est la seule firme attitrée et autorisée à nous représenter auprès des assureurs relativement à notre régime d'assurance collective;

Que la prise d'effet de ce mandat est à la date de la résolution et révoque toute autre qui aurait pu être donné antérieurement;

Que la date effective du début de la couverture de l'assurance collective est le 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

Que le régime est composé des garanties suivantes :

- Garantie assurance vie (1 X salaire);
- Garantie assurance vie des personnes à charge (conjoint 10 000 \$ - enfants 5 000 \$);
- Garantie facultative d'assurance vie (au choix de l'adhérent)
- Garantie facultative de maladies redoutées (au choix de l'adhérent) ;
- Garantie mort et mutilation accidentelles des employés (1 X salaire);
- Garantie d'assurance salaire de courte durée (PSC) avec prestations imposables;
- Garantie d'assurance salaire de longue durée avec prestations imposables sans indexation;
- Garantie d'assurance maladie - régime C (avec carte de paiement direct);
- Garantie des frais dentaires – régime 1.

Que la directrice générale est mandatée pour signer les documents relatifs à l'assurance collective;

Que la prime mensuelle totale de base est partagée entre l'employeur et les employés et que la part de l'employeur est de 3% du revenu annuel brut de l'employé en 2014, 3,5% en 2015 et 4% en 2016.

Que toute garantie facultative et / ou surprime soit entièrement payée par les employés.

## **7 – TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE LE 22 AOÛT 2014**

### **RÉSOLUTION 2014-08-2567**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un courriel le 16 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce courriel a pour but d'inviter la mairesse a un tournoi de golf au profit du la Chambre de commerce qui aura lieu le 22 août au club de golf Murray Bay;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Mélissa Girard, mairesse au tournoi de golf de la Chambre de commerce au coût de 150,00\$.

## **8 – REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE**

### **RÉSOLUTION 2014-08-2568**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 139,00\$ afin de revenir au montant initial de 200,00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

## **9 – RENOUELEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE CIHO FM 2014-2015**

### **RÉSOLUTION 2014-08-2569**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit renouveler son adhésion en tant que membre corporatif chez le radiodiffuseur CIHO FM Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande à CIHO FM Charlevoix le renouvellement de l'adhésion comme membre corporatif pour l'année 2014-2015 pour un montant de 250,00 \$ taxes incluses.

## **10 – ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2014-2015, 2015-2016 ET 2016-2017**

### **RÉSOLUTION 2014-08-2570**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts est allée en appel d'offres publiques pour le déneigement des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissions ont été reçues dans le cadre dudit appel d'offres et ont été analysées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts adjuge au plus bas soumissionnaire conforme, soit DA-RE-L Excavation inc., le contrat de déneigement des chemins d'hiver 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 au montant de 263 867,64\$ incluant les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties;

QUE Madame Marcelle Pedneault, d.g. secrétaire-trésorière, ou Madame Sylvie Dassylva d.g. secrétaire-trésorière adjointe et Mme Mélissa Girard, mairesse, soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tout document utile à cette fin.

**11 – DÉBROUSSAILLAGE DANS LES RUES MUNICIPALES ET CHEMINS  
AGRICOLES**

**RÉSOLUTION 2014-08-2571**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'effectuer le nettoyage des fossés tout au long des rues municipales ainsi qu'en bordure des chemins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à plusieurs entrepreneurs de lui fournir une liste de prix pour effectuer le débroussaillage;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 65,00\$/heure pour la machinerie et les opérateurs;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'une escorte est de 25,00\$/heure en supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'engager Les Entreprises Côté Gaudreault au montant de 90,00\$/h ce qui inclus la machinerie, les opérateurs et l'escorte afin d'effectuer le débroussaillage en bordure des rues municipales et des chemins agricoles à même le surplus accumulé au 31 décembre 2013.

**12 – DEMANDE DE MME NADIA DUCHESNE**

**RÉSOLUTION 2014-08-2572**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 18 juillet dernier, une lettre de Mme Nadia Duchesne;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité de faire modifier son entrée principale;

CONSIDÉRANT QUE présentement, l'abaissement du trottoir se situe sur le côté gauche du terrain et Mme Duchesne préférerait que son accès soit du côté droit de sa maison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE procéder aux modifications nécessaires afin de modifier l'entrée principale en procédant à l'abaissement du trottoir. De plus, s'il y a des modifications à effectuer de l'autre côté de la propriété (descente de la rue Horizon jusqu'à la rue de la Forêt) ces travaux devront être pris en charge par la propriétaire.

**13 – DEMANDE DE LA FADOQ « LES CŒURS D'OR DE NOTRE-DAME-  
DES-MONTS » POUR LE RENOUVELLEMENT DU BAIL POUR UNE  
DURÉE DE 5 ANS AINSI QUE L'AUTORISATION D'EXÉCUTER LES  
TRAVAUX**

**RÉSOLUTION 2014-08-2573**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'ouvrir le bail de la FADOQ en date du 4 août 2014 et de le renouveler pour une durée de 5 ans et d'autoriser la mairesse Mme Mélissa Girard ainsi que la

Directrice générale Mme Marcelle Pedneault à signer tous les documents relatifs concernant le bail et de plus, la municipalité autorise les travaux pour la climatisation de leur salle de réception en retenant les services d'un professionnel dans le domaine pour effectuer lesdits travaux.

**14 – DÉPÔT DE LA LETTRE DE M. PIERRE BERGERON**

**RÉSOLUTION 2014-08-2574**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer la lettre de M. Pierre Bergeron.

**15 – VARIA**

**15 - A) RESPONSABLE DE L'APPROCHE TERRITORIALE**

**RÉSOLUTION 2014-08-2575**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater la conseillère Mme Donatha Lajoie sur le dossier concernant l'approche territoriale.

**16 – COMPTES À RATIFIER DE JUILLET 2014**

**RÉSOLUTION 2014-08-2576**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	13 106,36 \$
Eau potable :	610,75 \$
<b>Total :</b>	<b>13 717,11 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1321, 1322, 1323, 1329, 1330, 1331, 1336 et 1338.

## **17 – COMPTES À PAYER DE JUILLET 2014**

### **RÉSOLUTION 2014-08-2577**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2014 :

Fonds d'administration :        29 080,21 \$

TOTAL :                                **29 080,21 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2014 au montant de 29 080,21 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 29 080,21 \$ ;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

## **18 – SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2014**

### **RÉSOLUTION 2014-08-2578**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2014 au montant de 16 538,80 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juillet 2014 au montant de 16 538,80 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1319, 1320, 1324, 1326, 1327, 1328, 1332, 1333, 1335 et 1337.

## **19 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

## **20 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**21 – LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2014-08-2579**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 40.

---

Mélissa Girard  
Mairesse

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 8 septembre 2014.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.